

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE -
TRIBUNAL DE POLICE DE RENNES
22, Boulevard TOUR D'AUVERGNE.
B.P. 90402
35004 RENNES

L'Officier du Ministère Public

à

Cabinet d'Avocat DEHAN SCHINAZI - A
l'attention de Maître Yohan DEHAN
174 Rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler : RO - PV
AFM

Rédacteur .

Maître,

J'accuse réception de votre réclamation reçue le 21/07/2021, concernant l'amende forfaitaire majorée émise à l'encontre de Mme

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois 031060 CONDUITE D'UN VEHICULE AVEC UN PERMIS PROBATOIRE ET UNE
CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,20 GRAMME DANS LE SANG OU 0,10
MILLIGRAMME DANS L'AIR EXPIRE ART.R.234-1 §I 1°, ART.L.234-1 §I, ART.L.223-1 AL.2 C.ROUTE.
ART.R.234-1 §I AL.1,§III C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____ en date du _____
07h00, par procès verbal n° _____ dressé par _____ avec le(s) véhicule(s)
immatriculé(s) :

DEFINIE ET REPRIMEE A LA DATE DES FAITS PAR L'ARTICLE ART.R.234-1 §I 1°, ART.L.234-1 §I,
ART.L.223-1 AL.2 C.ROUTE. ART.R.234-1 §I AL.1,§III C.ROUTE.

Après étude de votre argumentaire et compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je procède au classement sans suite de son dossier.

Je vous prie de croire, Maître, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à RENNES, le 07/09/2021

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

